

LA PARTIE EMPLOYEUSE  
DOIT-ELLE ME PROTÉGER  
CONTRE DES ACTES OU PROPOS  
LGBTIQPHOBES AU TRAVAIL ?

TRAVAIL  
SEXUALITÉ

1

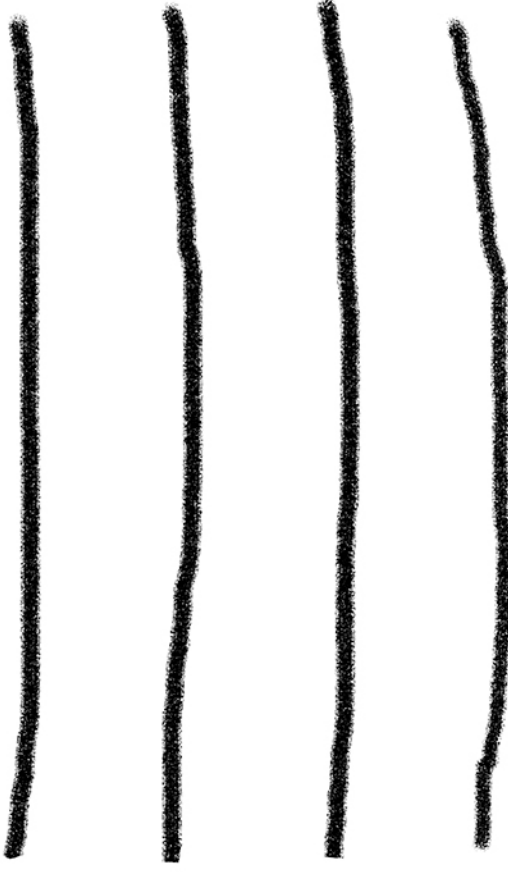
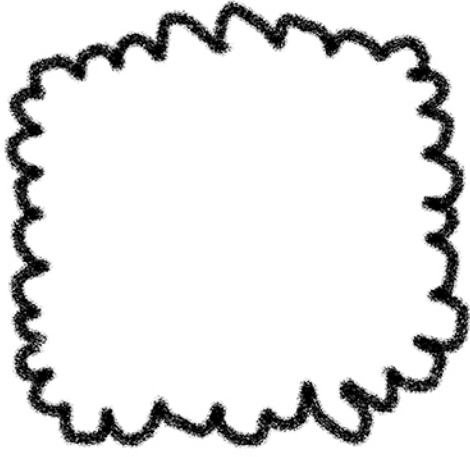
OUI, LA PARTIE EMPLOYEUSE  
DOIT ME PROTÉGER CONTRE  
DES ACTES OU PROPOS  
LGBTIQPHOBES AU TRAVAIL

CELA FAIT PARTIE  
INTÉGRANTE DE SON  
DEVOIR DE PROTÉGER  
MA PERSONNALITÉ

2

TRANSIDENTITÉ





LAW CLINIC  
UNICE